

Note de présentation

BUDGET PRIMITIF 2020

Centre Intercommunal d'action sociale de MACS - Budget principal

DÉCISION MODIFICATIVE 2020

Centre Intercommunal d'action sociale de MACS - Budget annexe du Service d'aide à domicile

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse est annexée au projet de budget primitif soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Dans la mesure où cette note de présentation est annexée au BP, elle doit être transmise au représentant de l'Etat en même temps que les documents budgétaires.

Dans le contexte exceptionnel qui s'impose à nous, le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif sont présentés lors de la même séance de conseil communautaire.

De fait, sauf avis contraire lors de la séance, les éléments n'auront pas changé entre les deux rapports que sont le DOB et le BP.

La présente note, reprend donc les éléments précédemment exposés. Ils ne seront pas exposés de la même façon afin d'apporter une information complémentaire et le moins possible redondante.

Pour rappel, ces chiffres sont une évaluation faite au vu de la situation actuelle connue prenant comme hypothèse une reprise totale d'activité progressive, sans nouveau confinement.

En 2020, le CIAS de MACS dispose d'un budget principal et d'un budget annexe pour la première année.

Chacun d'eux a fait l'objet d'une rationalisation maximum des dépenses afin de contenir le besoin de financement extérieur.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement :

- les produits de la tarification SAAD et GDV
- les aides financières externes
 - o MACS 1 570 000 € versés au CIAS, retransférés partiellement au SAAD
 - 1 183 967 € SAAD
 - 386 032 € CIAS (1 570 000 € perçus - 1 183 967 € à destination du SAAD)
 - o Autres aides captées selon les projets (Conseil départemental, CAF ...)

Le total des recettes de fonctionnement s'établit ainsi sur le budget primitif du CIAS :

Fonctionnement	CIAS			SAAD			Total
	BP	DM	Total	BP	DM	Total	
Résultat reporté de fonctionnement	115 576,46	0,00	115 576,46	0,00	0,00	0,00	115 576,46
Produits de services	44 940,00	0,00	44 940,00	3 241 000,00	-175 000,00	3 066 000,00	3 110 940,00
Subventions et participations	1 731 999,00	0,00	1 731 999,00	987 819,00	196 148,00	1 183 967,00	2 915 966,00
Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	50,00	120 050,00	0,00	120 050,00	120 100,00
Produits exceptionnels et financiers	10 000,00	0,00	10 000,00	7 500,00	0,00	7 500,00	17 500,00
Recettes	1 902 565,46	0,00	1 902 565,46	4 356 369,00	21 148,00	4 377 517,00	6 280 082,46

B- Dépenses de fonctionnement

Pour rappel, les charges de personnel représentent la part principale des dépenses de fonctionnement du budget CIAS (4,5 M€).

La charge de gestion courante représente majoritairement le transfert de participation de MACS entre le budget CIAS et le budget SAAD.

Les charges générales et de structure ont été regroupées (nomenclatures différentes entre le CIAS en M14 et le SAAD en M22) pour analyse et représentent 482 026 €.

Le total des dépenses de fonctionnement s'établit ainsi sur l'ensemble des budgets primitifs de MACS :

Fonctionnement	CIAS			SAAD			Total
	BP	DM	Total	BP	DM	Total	
Charges à caractère général et de structure (réelles)	227 926,00	0,00	227 926,00	214 600,00	39 500,00	254 100,00	482 026,00
Charges de personnel	477 590,00	0,00	477 590,00	4 132 220,00	-47 310,00	4 084 910,00	4 562 500,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 216,00	0,00	9 216,00	7 449,00	4 958,00	12 407,00	21 623,00
Charges de gestion courante	1 184 833,46	0,00	1 184 833,46	100,00	24 000,00	24 100,00	1 208 933,46
Charges financières et exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	5 000,00
Dépenses	1 902 565,46	0,00	1 902 565,46	4 356 369,00	21 148,00	4 377 517,00	6 280 082,46

Le total de la décision modificative sur le SAAD s'élève à 21 148 € pour porter le total du budget SAAD à 4 377 517 €.

Le budget principal du CIAS est présenté à 1 902 565,46 € en section de fonctionnement.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total du budget principal du CIAS en section d'investissement s'élève à 119 513,65 €.

Les décisions modificatives du budget annexe du SAAD s'élève à 12 407,00 €.

A- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2020 représentent les équipements numériques des agents du SAAD et du service GDV, ainsi que du mobilier.

Sont également prévus les remboursements des dépôts de garantie dans le cadre du stationnement des GDV.

Le total des dépenses d'investissement s'établit ainsi sur l'ensemble des budgets primitifs de MACS :

Investissement	CIAS			SAAD			Total
	BP	DM	Total	BP	DM	Total	
Dépôts de garantie	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Immobilisations corporelles	107 513,65	0,00	107 513,65	0,00	12 407,00	12 407,00	119 920,65
Dépenses	119 513,65	0,00	119 513,65	0,00	12 407,00	12 407,00	131 920,65

B- Recettes d'investissement

Les encaissements de dépôts de garantie des aires de stationnement s'élèvent au budget 2020 à 10 000 €.

Le FCTVA à encaisser est prévu à hauteur de 7 220 €.

Les autres écritures budgétaires sont des dépenses non réelles, telles que le résultat reporté et la dotation aux amortissements.

Le total des recettes d'investissement s'établit ainsi sur l'ensemble des budgets primitifs de MACS :

Investissement	CIAS			SAAD			Total
	BP	DM	Total	BP	DM	Total	
Résultat reporté d'investissement	93 077,65	0,00	93 077,65	0,00	0,00	0,00	93 077,65
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 216,00	0,00	9 216,00	0,00	12 407,00	12 407,00	21 623,00
Dotations, fonds divers et réserves	7 220,00	0,00	7 220,00	0,00	0,00	0,00	7 220,00
Dépôt de garantie	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Recettes	119 513,65	0,00	119 513,65	0,00	12 407,00	12 407,00	131 920,65